

## Futur logo ici

Voir l'encadré du concours au verso

# Journal syndical

Mise en page - Jean-François Landry

Production - Exécutif du SSSDP

Année 2017-2018

No 1

Décembre 2017

## Mot de la présidente

C'est avec plaisir que je vous présente notre nouvel outil d'information, notre petit journal syndical. Celui-ci aura une parution mensuelle et sera distribué sur notre site WEB et le groupe Facebook. Une version papier sera également disponible aux personnes qui nous en feront la demande. Je vous invite à nous faire parvenir les sujets sur lesquels vous aimeriez recevoir de l'information et l'équipe pourra en bonifier le contenu au fil des parutions.

En raison du grand dérangement qui a eu lieu dans les syndicats de la santé, nous devons à regret dire au revoir à notre conseillère syndicale de la FEESP, Marie-Soleil Savoie-Quimet. Nous avons apprécié ta présence avec nous et nous espérons pouvoir collaborer de nouveau avec toi dans le futur. De l'autre côté, je tiens à souhaiter la bienvenue à Mario Guertin, notre nouveau conseiller syndical de la FEESP. Mario, il nous fait plaisir de t'accueillir parmi nous et te souhaiter bon retour à Rimouski.

Gardons le cap, la pause du congé des Fêtes est déjà à l'horizon. À tous, continuez votre excellent travail.

Solidarité!

*Isabelle Coulombe*, présidente du SSSDP

## Capsule Convention collective

### Clause 5-2.02 de notre adaptation locale: Liste des jours chômés et payés

*Texte par Isabelle Coulombe, présidente SSSDP*

Nouveauté dans notre adaptation locale, lors du congé des Fêtes, seuls 2 jours ne sont pas des congés chômés et payés : les 4 et 5 janvier 2018.

Pour les personnes du secteur général, vous devez utiliser l'une des 4 options suivantes, sur approbation de votre supérieur immédiat :

1. vous utilisez des heures cumulées en fonction du programme d'horaire flexible ou à défaut,
2. vous utilisez des jours de vacances ou à défaut,
3. vous utilisez des jours de votre banque de maladie monnayable ou à défaut,
4. vous obtenez un congé sans traitement.

Pour les secteurs des services de garde et de l'adaptation scolaire, vous devez utiliser 2 journées de vacances.

## Erratum - Statuts et règlements

Veuillez prendre note qu'une erreur de continuité s'est glissée dans le texte des statuts et règlements adoptés le 18 mai 2017 qui vous a été transmise.

L'article 4.8.3 aurait dû se lire comme suit:

*3. Tout vote pris à l'assemblée générale est décidé par la majorité des membres présents, à l'exception des décisions prévues aux articles 1.6, ~~4.6 et~~ 4.8.5, 8.10 et 9.1 des présents statuts et règlements, qui elles, sont prises selon la procédure prévue à ces articles.*

Une version corrigée du document est disponible sur notre site web.

## À votre agenda

- 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018: Congé des fêtes
- 8 janvier 2018: prochaine parution du journal, en version électronique (pour la recevoir au format papier, contactez-nous!)

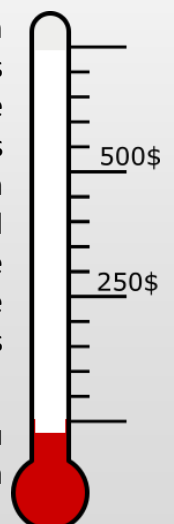
leucan  

## Camp Vol d'été Leucan-CSN

Depuis plusieurs années la CSN finançait le camp Vol d'été Leucan-CSN, en bonne partie grâce à la vente de billet d'une loterie dédiée. Cette année, la vente de billets ne sera plus un moyen de financement retenu.

Nous vous invitons donc à faire un don de 1\$ (ou plus). Comme nous sommes 550 membres, l'objectif fixé est de donner une somme de 550\$. Vous pourrez nous faire parvenir votre don dans une enveloppe au bureau syndical ou encore le déposer dans la tirelire identifiée à cet effet au bureau de Rimouski et qui sera aussi amenée lors de nos assemblées.

Ensemble, nous pourrons offrir un peu de bonheur à ces enfants malades et à leur famille.



## Capsule SST

### Développer le réflexe de la prévention

Texte par Esther Rioux, 1ère VP et responsable du dossier SST

Dans la vie de tous les jours, il faut savoir développer le réflexe de la prévention. Pour cela, voici quelques questions à se poser:

- En tant qu'individu, suis-je formé, supervisé, en forme et en confiance?
- Est-ce que mon espace de travail est dégagé, propre et sécuritaire?
- Est-ce que mon espace de travail comporte des risques tels que le bruit, la poussière, des contaminants ou des températures extrêmes?
- Dois-je travailler en hauteur (ailleurs que les 2 pieds sur le plancher)?
- Dois-je travailler sur des surfaces glissantes, glacées ou mouillées?
- Est-ce que la tâche que j'ai à accomplir est nouvelle, habituelle ou seulement occasionnelle?
- Est-ce que je sais comment faire cette tâche?
- Est-ce qu'il y a d'autres risques en lien avec ma tâche?
- Le matériel que j'utilise est-il en bon état?
- Ai-je les bons outils?
- Ai-je l'équipement de protection individuelle (EPI) requis?
- Est-ce que j'utilise des produits dangereux?

Dans le doute, n'hésitez pas à consulter votre supérieur immédiat pour obtenir des précisions.

***Vous êtes le principal acteur de votre sécurité!***

## Votre exécutif syndical

Présidence:	Isabelle Coulombe
1 <sup>ère</sup> vice-présidence:	Esther Rioux
2 <sup>e</sup> vice-présidence:	Jonathan Proulx
Trésorière:	Denise Langlois
Secrétaire:	Jean-François Landry

***L'exécutif vous souhaite de joyeuses fêtes!***

## Le syndicat pour les nuls

Texte par Jonathan Proulx, 2e v-p et responsable des griefs

Étant le petit nouveau à l'exécutif, à mon arrivée dans celui-ci j'ai posé plusieurs questions. Tout comme vous, je voulais comprendre et connaître le rôle de notre syndicat. Alors j'ai eu l'idée de vous faire une chronique "Le syndicat pour les nuls"

Pour la première chronique, une petite question:

Que veut dire l'acronyme CSN ?

- a) Commission Scolaire Nationale
- b) Centre des Services pour les Nuls
- c) Confédération des Syndicats Nationaux
- d) Club des Syndicalistes Nationalistes



Réponse: C. La CSN est un regroupement de près 2000 syndicats

## Concours de lancement du journal

### Volet 1: Un logo pour le syndicat

Depuis plusieurs années, le syndicat utilise les logos de la FEESP et du secteur scolaire. Par contre, nous n'avons pas notre propre logo qui nous représente. Avec le lancement du journal, l'occasion est idéale pour enfin définir nos propres couleurs!

### Volet 2: Un nom pour le journal

Tout bon journal doit avoir un nom original, distinctif et qui le représente!

### Règles:

- Seuls les membres peuvent participer.
- Les participants peuvent soumettre plus d'une suggestion par volet.
- Les membres peuvent participer aux 2 volets du concours.
- Les propositions doivent être envoyées par courriel ou par courrier interne au syndicat au plus tard **le 8 janvier 2018 à 23h59**.
- L'exécutif effectuera une pré-sélection parmi les propositions reçues et les membres pourront voter sur les propositions retenues via la page Facebook, par courriel ou par courrier interne du 15 au 19 janvier 2018.
- Les résultats seront rendus publics sur le site web et le groupe Facebook le 29 janvier 2018 et utilisés dès la parution du numéro de février 2018.

### A gagner:

- 2 cartes cadeau de 25\$ (1 gagnant par volet)

***Bonne chance à tous!***

## Syndicat du soutien scolaire des Phares (CSN)

**Bureau principal de Rimouski:**

École Langevin, porte 6

(passez par la rue Potvin, c'est la porte avec la pente à 3 niveaux!)

105, rue St-Jean-Baptiste Ouest, local 209

Rimouski, Québec, G5L 4J2

**Bureau de Mont-Joli:**

CFA Mont-Joli - Mitis, entrée de l'administration, 2e étage

1632, rue Lindsay, local 211B

Mont-Joli, Québec, G5H 3A6

**Horaires du service aux membres (au bureau de...):**

Rimouski - Les lundi, mardi et jeudi de 12h30 à 15h30

Mont-Joli - Le mercredi de 12h30 à 15h30

**Téléphone:** 2465 (interne)

418-722-9465 (externe)

**Fax:** 418-722-9420

**Courriel:** [syndicat@csphares.qc.ca](mailto:syndicat@csphares.qc.ca)

**Site web :**

<http://feesp.csn.qc.ca/syndicat/>

[syndicat-du-soutien-scolaire-des-phares-csn](http://syndicat-du-soutien-scolaire-des-phares-csn)

**Facebook :**

<https://www.facebook.com/groups/SSSDesPhares/>